



**MÉMOIRE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
PAR LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS
DE MONTRÉAL
(SCFP-301)**

Présenté à la consultation publique sur

PLAN D'URBANISME

Montréal, le 14 juin 2004



MÉMOIRE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT
DU SYNDICAT DES COLS BLEUS
REGROUPÉS DE MONTRÉAL
SCFP-301

POUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES
SUR LE PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL

Remis à l'Office de consultation publique de Montréal

Le 14 juin 2004

Recherche et rédaction : Jacques Cordeau
Aide à la rédaction : Ronald Boisrond,
Président du comité environnement SCFP-301

Revu et corrigé par : Michel Parent,
Président
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal

Et par le comité de
l'environnement : Serge Bourgon
Ronald Babin
Isabelle Narayana

Traitement de texte : Secrétaires affiliées au SEPB-574

Comité de l'environnement
SCFP-301
8455, av Papineau
Montréal (Québec) H2M 2G2
(514) 384-7730

environnement@scfp301.qc.ca

INTRODUCTION

Le comité de l'environnement du Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal existe depuis juin 1989. Nous en sommes donc à notre 15^e année à nous impliquer dans la défense de l'environnement urbain, tant auprès de nos 7 000 membres qu'auprès de la population. Nous sommes membres actifs de plusieurs coalitions environnementales et communautaires. Notre comité s'intéresse, depuis 15 ans, aux dossiers des pesticides, des déchets ressources, de la pollution de l'air et de l'eau, de la politique de l'arbre, de l'énergie et des changements climatiques. Nous tentons de proposer aussi des alternatives en milieu de travail aux méthodes de travail, aux machineries et aux substances nocives pour l'environnement urbain dans nos opérations au quotidien au raz du sol. Pour optimiser tout cela, nous avons mis sur pied, avec l'employeur, un comité paritaire en environnement.

Nous aborderons quelques sujets qui nous tiennent à cœur et qui peuvent figurer, selon nous, dans un plan d'urbanisme. Nous sommes particulièrement intéressés à participer à l'exercice en cours car ce genre d'opportunité, soit de réfléchir collectivement à notre plan d'urbanisme, ne se réalise qu'une fois ou deux aux 20 ans.

Nous avons bien lu le document soumis mais nous ne relèverons que quelques nouvelles considérations qui nous paraissent peu développées ou complètement absentes du plan d'urbanisme eu égard à notre champ d'intervention, soit l'environnement en général (eau, air, espaces verts et bleus, énergie, déchets ressources).

AU PLAN DES TRANSPORTS

Dans l'esprit du protocole de Kyoto, que la Ville endosse d'ailleurs à juste titre et le fait remarquer en plusieurs endroits dans le plan, nous sommes totalement d'accord avec l'engagement de celle-ci de viser la réduction de la circulation automobile à Montréal. Par contre, son ouverture envers le projet de prolongement de l'autoroute 25 vers Laval vient à l'encontre du but visé : tant il est vrai et d'autres mieux que nous pourrons vous le prouver car dès qu'une nouvelle voie vient s'ajouter dans une ville, elle redevient rapidement saturée et le problème reste entier.

Toujours dans le but d'atteindre une réduction des gaz à effet de serre, selon Kyoto, nous n'avons pas relevé dans le plan de projet de fermer le centre-ville à la circulation (périmètre à évaluer) comme mesure dissuasive et sensibilisatrice auprès de la population.

De plus, la « Journée sans voiture », adoptée par la Ville en 2003, devrait s'appliquer aussi à ce qu'étaient les centres-villes des nouveaux arrondissements : 27 journées sans voitures simultanées sur le territoire de l'île serait plus profitable qu'une seule symbolique au centre de la grande ville.

Nous nous soucions des gaz à effet de serre depuis les débuts de notre comité en 1989 et c'est pourquoi nous avons initié, avec notre employeur, un programme de formation paritaire auprès de nos chauffeurs et opérateurs pour contrer l'abus du ralenti inutile des moteurs. Nous avons rejoint, depuis 2 ans, près de 1 800 Cols bleus et la nouvelle Ville en compte maintenant 7 000.

Cette formation intitulée « *Si j'roule pas, j'coupe le moteur* », explique à nos membres tous les tenants et aboutissants sur les gaz à effet de serre et sur les bouleversements climatiques actuels et à venir, ainsi que nos responsabilités individuelles et collectives au plan local, autant sur le smog urbain que le réchauffement planétaire.

Nous avons calculé de façon très conservatrice que seulement pour l'ancienne ville, si notre mot d'ordre est respecté, cela peut représenter la réduction annuelle de 3 300 tonnes de CO². Si on réussit à rejoindre tous les membres, on peut extrapoler, d'une façon tout aussi conservatrice, atteindre 3 fois cette somme, soit un minimum de 10 000 tonnes de CO² par année.

Dans le cadre de cette formation, nous apprenons à nos membres qu'il existe un règlement de la CMM, soit le règlement 90 (article 3.06) à l'effet qu'il est interdit de laisser tourner un moteur plus de 4 minutes à l'arrêt. D'après nous, ce règlement peu connu et encore moins appliqué est un outil pour diminuer une source de pollution en tout temps et devrait s'appliquer, particulièrement lors des alertes au smog, auprès de toute la population et devrait légitimement faire partie du plan. Cette application du règlement 90 (article 3.06) rejoint donc la section du plan sur l'environnement sain ainsi que la section sur la qualité de vie des Montréalais.

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SCFP-301 RECOMMANDE :

- **La fermeture du centre-ville à la circulation comme mesure dissuasive et sensibilisatrice;**
- **D'étendre l'initiative de la « Journée sans voiture » aux centres-villes des nouveaux arrondissements;**
- **Que le programme sur le ralenti inutile « Si j'roule pas, j'coupe le moteur » soit poursuivi par la Ville de Montréal paritaire avec ses syndicats auprès de l'ensemble de ses employés municipaux;**
- **Que le règlement 90 (article 3.06) soit publicisé et appliqué par les inspecteurs du service d'assainissement de la CMM et par le SPVM sur l'ensemble du territoire de l'île;**
- **Que la Ville installe en grand nombre des supports à vélo le long des rues commerciales de tous les arrondissements.**

VOLET ESPACES VERTS ET BLEUS

Parc Jean-Drapeau

Les Îles Ste-Hélène et Notre-Dame qui le constituent sont pour nous des îles portant un caractère patrimonial naturel et culturel montréalais de toute première importance qui les mettent à égalité avec le Mont-Royal, qui a enfin obtenu la protection qu'il mérite. À titre comparatif, les îles du Parc Jean-Drapeau représentent 268 hectares et le parc du Mont-Royal, 201 hectares. Malheureusement, les écosystèmes des îles ne sont pas protégés actuellement. La quiétude des lieux, sa beauté, son charme et sa fraîcheur lors des épisodes de smog et de canicule sont de moins en moins accessibles aux montréalais ces dernières années. Depuis 1874, cela fait donc 130 ans cette année, que l'Île Ste-Hélène est utilisée comme parc public. La vocation des îles comme espace vert et bleu de propriété publique a été minée depuis ces dernières années à un tel point qu'il y a, depuis trois ans, une « Coalition des Amis des Îles », qui s'est constituée pour alerter l'opinion publique et nos élus municipaux sur le fait que le Parc Jean-Drapeau dérive allègrement vers un site dédié aux méga-événements de toutes sortes, bruyants et polluants, qui, dans les faits, sont une privatisation bassement mercantile sans aucun respect pour le génie des lieux et diamétralement opposés à l'esprit du plan directeur du site au début des années 1990.

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SCFP-301 RECOMMANDE À LA VILLE :

- **De confirmer sa vocation de parc et d'espace vert et bleu au Parc Jean-Drapeau, qui aura préséance sur toute autre considération;**
- **De redonner la gestion du Parc Jean-Drapeau au Service des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal;**
- **D'interdire tout agrandissement du Casino de l'Île Notre-Dame et dans le cas de son plan de développement, de favoriser sa relocalisation hors des îles;**
- **De remettre en valeur le patrimoine naturel des îles;**
- **De naturaliser les berges des îles et les rendre accessibles à nos concitoyens par la mise en œuvre d'un parcours riverain.**

AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE D'ESPACES VERTS

Lors des dernières consultations de la Ville de Montréal sur la Politique de protection des milieux naturels en mai dernier, les porte-paroles de la Ville nous apprenaient que 75 hectares (deux fois le Parc Lafontaine) de milieux naturels et d'espaces boisés se perdaient chaque année depuis 1992 sur l'Île de Montréal. C'est donc 750 hectares de couvert végétal et naturel que l'Île a perdu depuis 10 ans. Pour bien comprendre cet ordre de grandeur, voici un petit calcul rapide :

Le Mont-Royal	=	201 hectares
Les Îles	=	268 hectares
Le Parc Lafontaine	=	40 hectares
Le Parc Jarry	=	44 hectares
Le Parc Angrignon	=	<u>108 hectares</u>
TOTAL		<u>659 hectares</u>

De grandes superficies de l'Île de Montréal sont non seulement démunies en espaces verts, mais il y a de très grandes surfaces complètement minéralisées, comme le démontrait une photo satellitaire du territoire au début des années 90. **« La superficie correspondant aux zones de sols nus et aux zones de forte minéralisation représente 41,6 % de la superficie totale. Quant aux secteurs de végétation abondante et de végétation dense, ceux-ci représentent seulement 10,3 % du territoire »** (document de la CUM : évaluation des biotopes urbains, 2 novembre 1989). Ces chiffres de la CUM datent d'avant 1992, donc avant que le territoire de la CUM ne perde les 750 hectares de couvert végétal de plus depuis ce temps.

Le comité de l'environnement déplore, depuis des années, le massacre à la tronçonneuse qu'entraîne l'émondage de nos arbres par Hydro-Québec pour ses fils électriques. Après le passage des émondeurs d'Hydro ou de ses contractants, les arbres en rangées de rues ont tous la forme d'immenses « Y ». Comment se fait-il que la Ville tolère qu'Hydro charcute ainsi ses arbres? Nos arbres! Hydro, pour économiser, fait élaguer les arbres pour ses fils électriques sur une largeur telle que les équipes d'Hydro reviennent dans un cycle de 6 à 8 ans, comparativement à une moyenne de 2 ans autrefois. Le lourd tribut que prélève Hydro sur nos arbres représente, pour nous, citoyens, un déficit en oxygène.

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SCFP-301 RECOMMANDE À LA VILLE :

- **De reprendre et de réactualiser le plan de verdissement que la CUM avait proposé en 1991.**
- **De maintenir les ruelles gazonnées encore existantes et de favoriser la création de telles ruelles dans d'autres quartiers.**
- **De donner l'exemple en verdissant les toits des immeubles publics.**
- **De favoriser la transformation d'une portion des cours d'école asphaltées en espace de plantation d'arbres.**
- **De conserver les espaces d'ex-stationnements au centre-ville pour les transformer en petits boisés urbains.**
- **D'élaborer une norme sur l'arrosage des arbres urbains pour l'ensemble de l'île afin que chaque arrondissement soit tenu d'arroser les arbres dans les intervalles nécessaires et avec la quantité d'eau requise pour que leur survie soit assurée.**
- **D'appliquer la recommandation du rapport Nicolet pour qu'Hydro enfouisse ses lignes électriques, surtout lors du développement des nouveaux secteurs d'habitation.**

- De ne pas laisser Hydro et ses sous-contractants en émondage mutiler et charcuter nos arbres pour dégager ses fils sur une trop grande portion de sorte que nos arbres sont exsangues et en forme d'immenses « Y » sur des kilomètres de rues.
- De s'entendre avec Hydro pour que celle-ci compense ses élagages sévères sur nos arbres par une plantation équivalente sur notre territoire montréalais.

VOLET EAUX

Le réseau des puisards

Dans le secteur des eaux, il y a une dimension toujours occultée et méconnue qui a son importance majeure et qui en aura une plus grande encore avec les changements climatiques, les pluies et les orages violents qui les accompagneront, à l'instar de l'épisode du déluge du 14 juillet 1987. Rappelons-nous que tout le réseau de captation d'eau de pluie, ne suffisant pas à la tâche cette journée là, nous avons connu des inondations à Montréal d'une ampleur aussi rapide que dévastatrice. Nous attirons donc votre attention sur l'entretien et la vidange des puisards de rues, de ruelles et de parcs. Une très grande partie des puisards montréalais sont obstrués par de la terre, quelques fois jusqu'au niveau de la rue, du ciment que des bricoleurs y ont déversé, toutes sortes de débris, sans parler des feuilles mortes, des abrasifs, etc. Nous avons un dossier bien documenté sur la question des puisards qu'un comité conjoint de productivité (ville et syndicat) a développé sur toutes les facettes de l'entretien des puisards, dans le but d'arriver à une augmentation de la productivité à un moindre coût autant pour les opérations en régie que pour les opérations du privé. Malheureusement, la Ville n'a pas encore mis de l'avant les recommandations constructives, créatives et originales de ce rapport, daté du 26 juillet 2001. Une entente liant les deux parties nous empêche d'en donner les détails. Nous saisissons l'occasion pour que la Ville réactive ce dossier, conjointement avec notre Syndicat, qui permettra d'amoindrir les impacts du prochain « 14 juillet 1987 » à Montréal.

Lavage des rues et des trottoirs

Nous recommandons aussi que la Ville, à court et moyen terme, mette en place un système de lavage de rues autre qu'avec l'utilisation d'eau potable. Déjà, d'anciennes villes de l'île et autour, utilisaient cette méthode respectueuse de la ressource eau. Imaginez ce que nous consommons d'eau potable pour les milliers de kilomètres de rues et de trottoirs de Montréal, sachant qu'un camion-citerne en contient 8 000 à 10 000 litres et qu'il fait le plein plus d'une fois par jour en certaines circonstances.

Les sels de déglacage

Nous proposons aussi que la Ville élabore un plan de réduction d'utilisation des fondants, abrasifs et sels de déglacage, qui sont, dans certains arrondissements, utilisés en quantité industrielle pour que nos rues aient leur apparence d'été : bien noires d'asphalte et de bitume! Mais ces sels de déglacage ont un impact majeur sur les infrastructures de surface et souterraines, beaucoup de nos conduites d'eau sont attaquées et grugées par l'eau saumurée qui les atteint. De même pour les racines des arbres en bordure de rues, sans compter les impacts sur la végétation causés par les embruns salins qui dessèchent les tissus des arbres.

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SCFP-301 RECOMMANDE À LA VILLE :

- **De mettre de l'avant les recommandations du rapport du comité conjoint de productivité sur la vidange des puisards déposé le 26 juillet 2001, après entente avec les deux parties (ville et syndicat).**
- **De mettre en place les infrastructures pour que nos camions-citernes, nos balais de rue et nos camions vide-puisards puissent utiliser de l'eau non potable pour le nettoyage de nos milliers de kilomètres de rues et de trottoirs.**
- **De réduire l'utilisation des sels de déglacage et autres fondants dans nos activités hivernales, considérant leurs impacts sur l'eau, sur les conduits souterrains et sur la végétation.**

VOLET AMÉNAGEMENT

La rue Sherbrooke fut considérée, en son temps (première moitié du XXe siècle), comme une des plus longues et belles rues d'Amérique du Nord. Toutefois, depuis que nos sociétés se sont modernisées « à l'américaine », ces grandes voies du passé sont maintenant hideuses à voir, surtout la portion est de la rue Sherbrooke, de George-V jusqu'au bout de l'île; la publicité criarde, de mauvais goût, tape à l'œil, envahissante et d'une mocheté sans pareil, a pris la place de la verdure. C'est un désert de végétation des deux côtés de la rue, pendant des kilomètres, et c'est devenu une jungle de panneaux publicitaires. Tout le secteur des raffineries, le long de la rue Sherbrooke, est un des endroits les plus minéralisés, après celui de l'aéroport de Dorval, c'est vous dire! Il y a donc un reverdissement prioritaire à effectuer pour cette section de la rue Sherbrooke vers l'est.

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SCFP-301 RECOMMANDE À LA VILLE :

- **De prioriser la plantation d'arbres dans la section est de la rue Sherbrooke, de George-V jusqu'à la limite est.**
- **De réglementer la pollution visuelle qu'est devenu l'affichage commercial anarchique et agressif sur l'ensemble du territoire et en particulier sur les grandes artères comme Sherbrooke est.**

ZONAGE SOLAIRE

La Ville de Montréal étant partie prenante du Protocole de Kyoto, à **l'objectif 2** (page 25) nous pouvons lire : « ...guidées par les principes de développement durable... », doit voir à la mise en place de nouvelles normes qui permettraient d'optimiser le stockage de la chaleur dans les maisons, par un alignement des rues face au soleil.

Il s'agit de profiter de l'intention de la Ville de développer de nouveaux secteurs d'habitation pour repenser l'aménagement du territoire pour les futurs développements domiciliaires. Dans son « objectif 2 », la Ville mentionne son intention de favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014. On y apprend aussi que le territoire montréalais comprend au total 22 km² de grands terrains vacants et de sites à transformer. Quelle belle occasion pour raffermir notre adhésion à Kyoto et au développement durable que de développer les futurs grands secteurs à construire en optimisant la conservation de l'énergie en hiver par le solaire passif simplement en alignant les rues pour que les façades les plus vitrées soient orientées franc sud. Ce concept de zonage solaire était malheureusement absent du dernier plan d'urbanisme de Montréal de 1992, ainsi que dans le plan actuel.

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SCFP-301 RECOMMANDE À LA VILLE :

- **D'inclure dans son plan d'urbanisme, le développement du concept de zonage solaire pour maximiser le potentiel d'économie d'énergie grâce à l'utilisation du solaire passif dont pourrait bénéficier les zones à fort potentiel d'habitation déjà prévues dans le plan.**

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- La fermeture du centre-ville à la circulation comme mesure dissuasive et sensibilisatrice.
- D'étendre l'initiative de la « Journée sans voiture » aux centres-villes des nouveaux arrondissements.
- Que le programme sur le ralenti inutile « Si j'roule pas, j'coupe le moteur » soit poursuivi par la Ville de Montréal, paritairement avec ses syndicats auprès de l'ensemble de ses employés municipaux.
- Que le règlement 90 (article 3.06) soit publicisé et appliqué par les inspecteurs du service d'assainissement de la CMM et par le SPVM sur le territoire de l'île.
- Que la Ville installe, en grand nombre, des supports à vélo le long des rues commerciales de tous les arrondissements.
- De confirmer sa vocation de parc et d'espace vert et bleu au Parc Jean-Drapeau qui aura préséance sur toute autre considération.
- De redonner la gestion du Parc Jean-Drapeau au Service des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal.
- D'interdire tout agrandissement du Casino de l'Île Notre-Dame et, dans le cas de son plan de développement, de favoriser sa relocalisation hors des îles.
- De remettre en valeur le patrimoine naturel des îles.
- De naturaliser les berges des îles et les rendre accessibles à nos concitoyens, par la mise en œuvre d'un parcours riverain.
- De reprendre et de réactualiser le plan de verdissement que la CUM avait proposé en 1991.
- De maintenir les ruelles gazonnées encore existantes et de favoriser la créations de telles ruelles dans d'autres quartiers.
- De donner l'exemple en verdissant les toits des immeubles publics.
- De favoriser la transformation d'une portion des cours d'école asphaltées en espace de plantation d'arbres.
- De conserver des espaces d'ex-stationnements au centre-ville pour les transformer en petits boisés urbains.
- D'élaborer une norme sur l'arrosage des arbres urbains pour l'ensemble de l'île, afin que chaque arrondissement soit tenu d'arroser les arbres dans les intervalles nécessaires et avec la quantité d'eau requise pour que leur survie soit assurée.
- D'appliquer la recommandation du rapport Nicolet pour qu'Hydro enfouisse ses lignes électriques, surtout lors du développement des nouveaux secteurs d'habitation.
- De ne pas laisser Hydro et ses sous-contractants en émondage mutiler et charcuter nos arbres pour dégager ses fils sur un trop grande portion, de sorte que nos arbres sont exsangues et en forme d'immenses « Y » sur des kilomètres de rues.
- De s'entendre avec Hydro pour que celle-ci compense ses élagages sévères sur nos arbres par une plantation équivalente sur le territoire montréalais.

- De mettre de l'avant les recommandations du rapport du comité conjoint de productivité sur la vidange des puisards, déposé le 26 juillet 2001, après entente avec les deux parties (ville et syndicat).
- De mettre en place les infrastructures pour que nos camions-citernes, nos balais de rue et nos camions vide-puisards puissent utiliser de l'eau non potable pour le nettoyage de nos milliers de kilomètres de rues et de trottoirs.
- De réduire l'utilisation des sels de déglçage et autres fondants dans nos activités hivernales, considérant leurs impacts sur l'eau, sur les conduits souterrains et sur la végétation.
- De prioriser la plantation d'arbres dans la section est de la rue Sherbrooke, de George-V jusqu'à la limite est.
- De réglementer la pollution visuelle qu'est devenu l'affichage commercial anarchique et agressif sur l'ensemble du territoire et en particulier sur les grandes artères comme Sherbrooke est.
- D'inclure, dans son plan d'urbanisme, le développement du concept de zonage solaire pour maximiser le potentiel d'économie d'énergie grâce à l'utilisation du solaire passif dont pourraient bénéficier les zones à fort potentiel d'habitation déjà prévues dans le plan.

Le comité de l'environnement
du Syndicat des Cols bleus
regroupés de Montréal, SCFP-301